RÉVEILLEZ-VOUS!

La Hiérarchie du Québec accusée d'être persécutrice – Est-elle coupable ou non?

Porte-t-elle de bons ou de mauvais fruits?

L'opinion religieuse de la Suède

Une nouvelle loi permet aux Suédois de quitter l'Eglise de l'Etat

La banane

Le fruit de l'antiquité

Cultivez l'amour

Cela est possible si cette qualité se trouve dans notre cœur

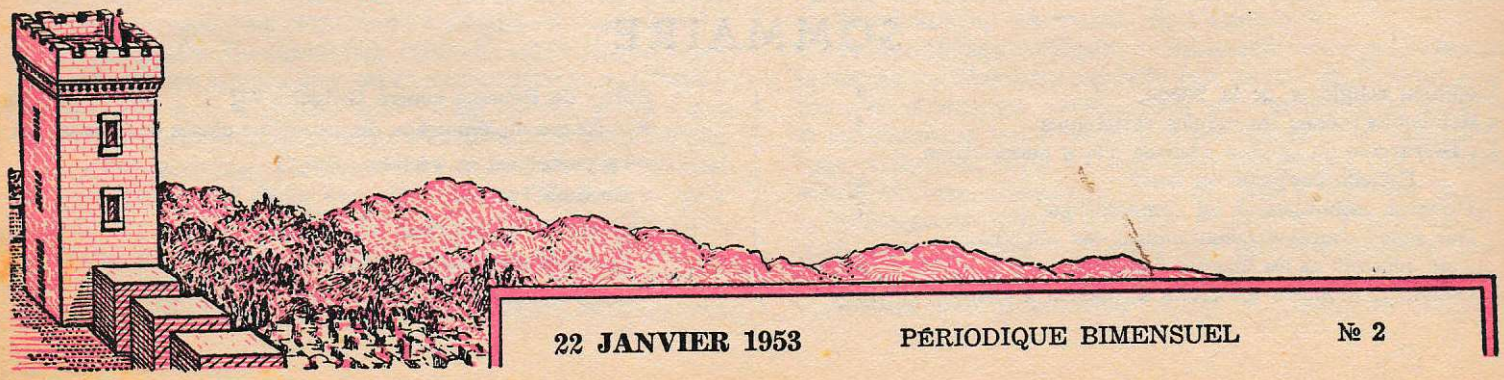

22 JANVIER 1953 PÉRIODIQUE BIMENSUEL № 2

LA MISSION DE CE PÉRIODIQUE

Les sources d'information capables de vous tenir en éveil devant les problèmes vitaux de notre époque doivent être affranchies de la censure et ne jamais servir des intérêts particuliers. « Réveillez-vous! » jouit d'une telle liberté. Il fait face aux réalités et publie librement les faits. Il n'est esclave d'aucune ambition ni obligation politiques et n'est pas asservi aux faiseurs de publicité dont la susceptibilité doit être ménagée. Les antiques traditions ne l'influencent pas. Pour vous parler sans contrainte, il garde son indépendance, mais n'en abuse pas et maintient son intégrité envers la vérité.

Ce périodique a recours aux agences d'information, mais ne dépend d'aucune. Il a des correspondants dans le monde entier et leurs reportages non censurés paraissent dans ses colonnes. Son point de vue est international. Imprimé en plusieurs langues, il est diffusé dans de nombreux pays et peut être lu par jeunes et vieux. Il traite de sujets variés tels que: Politique, commerce, religion, histoire, géographie, science, conditions sociales, merveilles de la nature, etc. On peut dire que son champ d'investigation est aussi vaste que la terre et aussi élevé que les cieux.

« Réveillez-vous! » s'engage à suivre des principes justes, à démasquer des ennemis cachés, à mettre en garde contre des périls insoupçonnés, à défendre la liberté de chacun, à consoler les affligés et à réconforter ceux que découragent les échecs répétés d'un monde inique. Il donne en outre l'espérance certaine de l'établissement d'un Monde Nouveau fondé sur la justice.

Familiarisez-vous avec ce périodique! Tenez-vous éveillé en lisant « Réveillez-vous! »

Périodique bimensuel — Imprimerie:

WATCH TOWER BIBLE & TRACT SOCIETY

117, Adams Street — Brooklyn 1, N. Y., U. S. A.
N. H. Knorr, Président — Grant Suiter, Secrétaire
Filiale en Suisse: — 39, Allmendstrasse, Berne 22
Editeur pour la Suisse: — ASSOCIATION DES TÉMOINS DE JÉHOVAH DE SUISSE
Rédacteur responsable: — François Zurcher

Tirage total: 975 000 exemplaires — **Le numéro 20 fr. en France, 3 fr. en Belgique, 25 ct. en Suisse**

Langues dans lesquelles ce périodique paraît:
Bimensuel — africaansch, allemand, anglais, espagnol, finlandais, français, hollandais, norvégien, suédois
Mensuel — danois, grec, portugais, ukrainien.

Bureaux	Abonnement annuel
Amérique, U. S., 117, Adams St., Brooklyn 1, N. Y.	$ 1
Belgique, 28, av. Gén. Eisenhower, Bruxelles 3	60 fr.
France, Les Témoins de Jéhovah, 3, Villa Guibert, Paris 16e	350 fr.
Suisse, 39, Allmendstrasse, Berne 22	5 fr.

Les versements devraient être faits au bureau de votre pays et cela en observant les prescriptions donnant toute garantie pour les payements. Berne accepte les versements des pays dans lesquels la Société n'a pas de bureau, mais seulement sous forme de mandat international. Les montants de l'abonnement dans divers pays sont mentionnés ci-contre dans la valeur monétaire locale.
Une communication pour abonnement venant à échéance sera faite avant la parution des deux derniers numéros de l'abonnement et cela au moyen d'une fiche de renouvellement.
Tout changement d'adresse parvenant à notre bureau entre en vigueur dans l'espace d'un mois. Veuillez nous faire parvenir l'ancienne et la nouvelle adresse.

Awake! Semimonthly — French edition Printed in Switzerland

SOMMAIRE

L'opinion religieuse de la Suède 3
« Mélancolie » dans les cercles artistiques 4
La Hiérarchie du Québec accusée d'être persécutrice — Est-elle coupable ou non? 5
Principe catholique et loi démocratique 7
Des juges courageux soutiennent les témoins de Jéhovah et les libertés démocratiques 9
Comment produire les fruits agréables à Dieu 10
Stitny de Bohême contre Grégoire VII 10
Remise des diplômes à la dix-neuvième classe de Galaad 11
« Ta parole est la vérité » Cultivez l'amour 12
La banane, — Le fruit de l'antiquité 13
La terre du bananier 14
Coup d'œil sur le monde 15

RÉVEILLEZ-VOUS!

«C'est l'heure de nous réveiller enfin.» – Romains 13:11

Volume XXI | Berne, 22 Janvier 1953 | Numéro 2

L'opinion religieuse de la Suède

Une nouvelle loi permet aux Suédois de quitter l'Eglise de l'Etat.

De notre correspondant en Suède

LE premier janvier 1952 fut promulguée en Suède une nouvelle loi stipulant que dorénavant l'affiliation à une Eglise ou à une secte agréée par l'Etat n'est plus nécessaire, et qu'il suffit pour quitter l'Eglise de l'Etat de se présenter devant le prêtre de sa paroisse et de l'en aviser.

Beaucoup de Suédois figurent sur les registres de l'Eglise de l'Etat parce que leurs parents les y firent inscrire dès leur naissance. Ils forment la « masse inerte de chrétiens casaniers, routiniers, moins que tièdes » pour employer l'expression cinglante du Dr Phil. Stig Ahlgren, journaliste réputé. Il écrit en outre dans le *Vecko-Journalen:* « Le clergé compte avec fierté les millions d'endormis assis sur les bancs des églises et dit au bedeau: Laissez-les dormir, de peur qu'éveillés ils ne s'en aillent! La majorité de ces dévots somnolents, ajoute-t-il, a adopté la religion du dieu Molesse... La bonne solution aurait été d'excommunier toute la nation et d'inviter ensuite chaque individu à demander sa réinscription à l'Eglise. » Cette solution aurait révélé la solidité des liens attachant les paroissiens à l'Eglise; mais le clergé craint que ceux-ci ne reviennent plus.

Le professeur Victor Svanberg souligne que l'Eglise de l'Etat avoue sa grande faiblesse lorsqu'elle essaye de garder le plus de membres possible tout en simplifiant toujours davantage son credo. Vilhelm Moberg, l'auteur d'*Emigrants,* dit aussi: « Si l'on me demandait pourquoi les gens désirent quitter l'Eglise de l'Etat, je répondrais: Parce qu'elle ne donne pas l'enseignement de Jésus. »

Le clergé supplie les gens de ne pas quitter l'Eglise, mais en général ils font la sourde oreille. L'archevêque Yngve Brilioth, a dit aux premiers partants: « Ne rompez pas les liens qui vous rattachent à l'Eglise de vos pères! » L'évêque Giertz de Gœteborg déclara: « L'Eglise trouve logique que les adversaires du christianisme la quittent. » Mais il eut soin d'ajouter que l'« Eglise des pères » est très large; elle promet le salut éternel à tous ceux qu'elle a baptisés enfants. L'évêque se plaignit de l'immixtion du gouvernement dans les affaires de l'Eglise, ce qu'il appela un « dur traitement » pouvant devenir funeste.

Sans consulter le synode de l'Eglise ni les chapitres des cathédrales, le gouvernement a récemment émis des prescriptions réglant les heures de travail et les vacances des membres du clergé, ce qui avait déjà « causé un grand malaise et une profonde indignation au sein du clergé de tout le pays ». Dans un télégramme à M. Tage Erlander, premier ministre, l'assemblée diocésaine de Skara réclame « une révision immédiate » des prescriptions qui font « obstacle aux possibilités de l'Eglise dans l'accomplissement de sa mission ». Cet appel n'eut aucune suite, ce qui montre que les membres du clergé, serviteurs du gouvernement qui les nomme et les paie, ont à se conformer aux prescriptions de leur employeur.

Nombreux départs de l'Eglise

D'après le Dagens Nyheter de Stockholm du 1er février 1952, on comptait alors dans cette ville 1381 défections de membres de l'Eglise (le nombre est maintenant sensiblement plus élevé), dont « on suppose que la plupart sont devenus des témoins de Jéhovah ». Comment les bureaux des paroisses savent-ils cela alors que le règlement stipule qu'il est interdit d'interroger sur leurs croyances les personnes qui demandent à quitter l'Eglise? Simplement parce que les témoins de Jéhovah ont profité de l'occasion pour exposer leurs mobiles et confesser leur foi.

Dans plusieurs endroits de la capitale et d'ailleurs, les témoins de Jéhovah engagèrent avec les prêtres des discussions longues et profitables. On cite même des cas où le prêtre, désireux d'examiner l'œuvre de plus près, prit la peine d'assister à une étude biblique régulière dirigée par un Témoin. Dans beaucoup de paroisses, les prêtres attendaient les nouveaux témoins de Jéhovah pour les rayer des registres de l'Eglise. Souvent ils prirent leur défense, et déclarèrent qu'eux aussi attendaient depuis de nombreuses années l'occasion d'exprimer leur foi en un monde nouveau, gouverné par Jésus-Christ, comme l'unique espérance de l'humanité.

Naturellement, l'Eglise n'ose accepter ou propager ce message du Royaume car elle fait partie du présent système de choses. Le clergé aurait certainement été surpris si les Témoins ne s'étaient pas présentés pour demander leur radiation. Mais de leur côté, les sectes dites libres semblent très hésitantes. N'étant pas reconnues par le gouvernement elles n'avaient jamais eu l'occasion de nier leur affiliation à l'Eglise de l'Etat. Le pasteur Lewi Pethrus, chef du mouvement pentecôtiste suédois a dit: « J'estime que la nouvelle loi sur la liberté de religion

n'est pas une raison pour les pentecôtistes de quitter l'Eglise, au contraire... Quitter l'Eglise signifierait faire un pas vers la séparation de l'Eglise et de l'Etat. On peut aisément voir ce que cela entraînerait pour l'enseignement du christianisme dans les écoles publiques,... le service social, etc. » D'un autre côté, l'évêque méthodiste Th. Arvidsson déclara le 2 février 1952, dans le *Svenska Morgonbladet* de Stockholm: « Le chrétien lui-même doit savoir s'il désire rester membre de l'Eglise de l'Etat. Votre salut ne dépend pas de votre décision en la matière. Mais la position du membre d'une Eglise libre qui reste affilié à l'Eglise de l'Etat devient équivoque. »

Est-ce une occasion pour les catholiques?

L'opinion de Poul Bjerre, M. D., psychiatre bien connu et adversaire déclaré du catholicisme qu'il accuse de créer la désunion dans le monde est qu'« après 400 ans, la Suède « apostate » retombe finalement aux mains de l'Eglise romaine ». Il estime que l'Article 5 de la nouvelle loi qui autorise l'institution de monastères en Suède, avec autorisation du gouvernement dans chaque cas (autrefois, cela était formellement interdit) donne à Rome une occasion excellente. L'hebdomadaire *Svenska Missionsförbundet's* écrit: « L'Eglise catholique passe à l'offensive. Le nombre de ses prêtres augmente rapidement dans ce pays... Tout indique qu'elle fait des progrès dans la Suède très protestante et, fait significatif, à l'époque du 400e anniversaire de Laurentius et Olaus Petri (les pères de la Réforme suédoise) qui moururent en 1552. » L'immigration de catholiques zélés des pays du sud pendant et après la Seconde Guerre mondiale a permis à l'Eglise romaine d'établir plusieurs bases dans le pays. A l'université de Lund, trois « directeurs spirituels » catholiques travaillent les étudiants. A Væxjœ, les catholiques viennent d'obtenir leur église desservie par trois prêtres bien qu'il n'y ait que 60 assistants pour toute la ville et 300 pour le comté; ceux-ci sont recrutés, en général, parmi des Allemands, des Tchèques, des Polonais et des Italiens. L'Eglise catholique a obtenu le droit de fonder des crèches sur les deniers publics et d'y installer les « sœurs » des paroisses catholiques romaines.

Tout cela augmente l'anxiété des chrétiens nominaux. Certains croient qu'il faut défendre l'Eglise de l'Etat à tout prix, même si on ne croit pas ses doctrines. Dans le périodique *Idun,* Arvid Brenner écrit: « Je n'envisage pas de quitter l'Eglise. Non pas que je l'aime, car je ne la crois pas établie par Dieu et je ne crois pas à ses dogmes; je n'aime pas du tout les lettres pastorales des évêques et autres choses semblables... Mais un monde sans églises serait pauvre et froid. » Cette déclaration sentimentale traduit bien la pensée du peuple. Karl Vennberg écrit que « les Eglises libres sont encore plus vides de sens religieux que celle de l'Etat, et ne subissent même plus de la part de cette dernière la moindre pression », mais (dans l'*Aftonbladet* de Stockholm du 8 janvier 1952) il assure de son respect « cette minorité qui va hardiment et ouvertement de l'avant ».

La pleine liberté n'est pas garantie

Le premier alinéa de la nouvelle loi permet à chacun de pratiquer librement sa religion pourvu qu'il ne trouble pas la paix ou ne provoque pas l'indignation générale. Des autorités incapables et imbues de préjugés pourraient utiliser cette « soupape de sûreté » pour empêcher la libre prédication de la Parole de Dieu parce que celle-ci incite des millions d'endormis à faire face aux réalités avant qu'il ne soit trop tard. Olof Lagercrantz, parmi beaucoup d'autres, a prévu cette possibilité et il écrit: « Cet alinéa fait penser aux jours désagréables où le fils d'un charpentier de Palestine provoquait un mécontentement général et troublait une société bien enroutinée. Nos législateurs ont senti que ces choses ne doivent pas se répéter. Quiconque semblera devoir prendre sa religion au sérieux devra être rappelé à l'ordre dès le début. » — *Dagens Nyheter* de Stockholm, du 22 mars 1952.

Cette déclaration est exacte. La loi réalise un pas vers la liberté réligieuse sans l'accorder totalement; dans ce pays beaucoup croyaient pourtant qu'elle existait. Cette liberté absolue d'adorer le Très-Haut existera ici-bas quand la volonté de Dieu se fera sur la terre comme au ciel. Car alors, « la terre sera remplie de la connaissance et de la gloire de Jéhovah, comme les eaux recouvrent le fond de la mer ». (Habacuc 2: 14, *Crampon, 1905.*) Nous attendons ce moment impatiemment.

« Mélancolie » dans les cercles artistiques

Le profane placé devant une peinture abstraite a souvent l'impression que l'« art moderne » a bien peu de sens. Il n'est pas rare d'autre part qu'un tableau dépourvu de sens est reconnu « artistique » par des experts! *Mélancolie dans un marais* était un tableau abstrait comme tant d'autres, mais voici que Sidney Key, conservateur du musée d'art de Toronto, écrivit à l'« artiste »: « Vous vous intéressez beaucoup à la grande variété d'effets produits par l'emploi empirique de vos matières premières et semblez ne pas ignorer les effets accidentels de la calligraphie, des lignes, des taches et du jet du pistolet. » La presse locale donna une reproduction du tableau et publia la lettre du conservateur. *Mélancolie* devint le tableau abstrait le mieux connu au Canada. Pourquoi tant de publicité? Parce que, selon les journaux, il ne s'agissait que d'un morceau de carton comme les peintres en utilisent pour essuyer leurs pinceaux et essayer leurs pistolets! Le jeune « artiste » de 17 ans avait simplement extrait le carton de la corbeille à papiers, puis l'avait encadré et intitulé. Selon Jerry Morris, conservateur du musée d'art de Vancouver, l'œuvre n'en est pas moins « artistique » pour l'esprit moderne. Nous citons: « Deux raisons permettent de considérer ce barbouillage accidentel comme une œuvre d'art digne d'attention. Les peintres, en nettoyant leurs pinceaux, ont contribué consciemment ou non, par leurs coups de brosse, aux formes et à leur choix. L'homme qui a reconnu la qualité du dessin et l'a sauvé de la corbeille à papiers a, dans une certaine mesure, agi en artiste. »...

La Hiérarchie du Québec accusée d'être persécutrice

— Est-elle coupable ou non ?

De notre correspondant au Canada

L'HISTOIRE relate de nombreuses persécutions de minorités dans lesquelles la hiérarchie catholique romaine joua un rôle; parfois le rôle de persécutée, plus souvent celui de persécutrice. Récemment le souverain pontife a condamné en termes mesurés le principe de la contrainte en matière de foi et il s'est amèrement élevé contre les persécutions de catholiques dans les pays communistes.

Ces discours indiquent-ils que le pape considère la persécution comme un mal en soi, ou bien qu'elle n'est un mal que si elle sévit contre les catholiques? La persécution peut-elle être tolérée, pardonnée, voire encouragée dans les autres cas? La sincérité ne se mesure pas aux paroles mais aux actes. Jésus-Christ déclara: « C'est à leurs fruits que vous les reconnaîtrez. » (Matthieu 7: 16–20, *Crampon*). L'action de la hiérarchie s'accorde-t-elle avec ses belles paroles et produit-elle de « bons fruits »? Que disent les faits?

Plus que les paroles, les actes parlent

Officiellement l'Eglise romaine condamne la persécution et pourtant, depuis de nombreuses années, la province catholique de Québec est devenue le théâtre d'une chasse aux hérétiques comme l'Amérique du nord n'en vit jamais de semblable. Les témoins de Jéhovah sont de fidèles ministres de l'Evangile qui prêchent, avec calme et patience, la bonne nouvelle du royaume de Dieu aux Canadiens français en s'efforçant de leur faire comprendre la Bible catholique dont la lecture est généralement interdite par les prêtres. Ces Témoins ont été insultés, menacés, privés de leur emploi, arrêtés et attaqués par des émeutiers; ils ont été battus, essuyèrent même des coups de feu et comparurent des centaines de fois devant les tribunaux.

En 1946 cette campagne devint si cruelle que les témoins de Jéhovah publièrent une protestation véhémente dénonçant les émeutes, les violences et les outrages commis à l'instigation des prêtres. Les autorités du Québec n'ont jamais vraiment entrepris de nier les faits honteux relatés dans cette protestation intitulée « La haine ardente du Québec pour Dieu et pour Christ et pour la liberté est un sujet de honte pour tout le Canada »; elles se contentèrent de dire: « Même si cela est vrai, la feuille volante est séditieuse. » Maurice Duplessis, premier ministre et dictateur de la province de Québec, rugit sa détermination de chasser les témoins de Jéhovah de la province. C'est ainsi que plus de cent procès pour sédition et diffamation ont été intentés contre les Témoins.

L'un de ces procès aboutit à la Cour suprême du Canada qui se prononça en faveur des témoins de Jéhovah. Courageux et clairvoyants, les juges de la Cour suprême ont ainsi chapitré vertement les autorités cléricales et judiciaires du Québec. Ils déclarèrent les témoins de Jéhovah non séditieux et ils comparèrent même la modération et la charité de leur exposé aux souffrances infâmes que les catholiques leur infligèrent.

La Cour suprême les ayant innocentés on aurait pu penser que les autres fausses accusations portées contre eux cesseraient. Mais dans la province de Québec il en va autrement. *L'Action Catholique,* organe officiel de l'Eglise écrivit: « Il nous semble que les autorités provinciales et municipales ne doivent pas se sentir obligées de libérer les autres témoins détenus sous la même inculpation. » Aiguillonné par l'Eglise (qui condamne la persécution de ses enfants), Duplessis annonça qu'il continuerait les poursuites.

Ce ministre perdit un premier procès à Montréal! Il en intenta un second qui fut classé après quelques minutes d'audience. L'échec fut total! Le juge liquida alors toutes les affaires semblables encore pendantes au même tribunal. Mais ne croyez pas que le premier ministre-procureur général profita de la leçon. Il entreprit d'autres poursuites pour crime de sédition devant le tribunal d'Amos (Québec); mais le jeune juge intelligent et courageux qui y siégea ne se laissa pas influencer par les préjugés et les tactiques coercitives du procureur général; il arrêta également les poursuites.

Duplessis se retira pour panser ses blessures, mais refusa de s'incliner devant les tribunaux. Au mépris de la justice et de la liberté il intenta de nouveaux procès contre les chrétiens qui venaient d'être acquittés, les accusant cette fois de « propager de fausses nouvelles ». Belle innovation en vérité! Duplessis délégua par avion de Montréal à Amos le sieur Jasmin, catholique fanatique et l'un de ses principaux inquisiteurs, spécialisé depuis quelques années dans la persécution des témoins de Jéhovah. Sans accorder d'audience, le juge Drouin (mentionné ci-dessus) débouta le procureur général, déclarant en substance que « la loi ne permet pas d'inculper quelqu'un deux fois pour le même délit. Le ministère public, ayant déjà été débouté une fois devant la cour, perd tout droit ultérieur pour ce même cas. L'affaire est classée ». Le procureur général dont les études de droit semblent devoir être longues et pénibles recevait donc une leçon supplémentaire! Jusqu'à présent il n'a obtenu le maintien d'aucune des quelques centaines d'accusations en diffamation qu'il porta contre les témoins de Jéhovah.

Les prêtres et la persécution

Les efforts pour entraver l'œuvre des Témoins par des moyens judiciaires n'aboutirent pas. Grâce à une instruction équitable ils purent exposer leurs motifs devant la cour et déjouer les prêtres et les persécuteurs. Restait l'émeute, c'est-à-dire l'abus le plus lâche et le plus infâme de la loi du nombre! Le recours à la violence se produisit surtout dans les petites villes et les villages du Québec où le prêtre fait la loi, réprouve, autorise et bénit. Les récits suivants montrent comment le clergé orgueilleux méprise la loi et trouble l'ordre public.

Voici d'abord l'affaire de Coaticook, Québec. La police de cette ville avait poursuivi les témoins de Jéhovah,

mais sans succès, devant le tribunal local. Un peu plus tard une jeune missionnaire parlait de la Bible en allant de maison en maison. Elle nous écrit ce qui suit:

« A la quatrième porte une jeune femme écoutait gentiment ma prédication depuis une quinzaine de minutes et elle l'approuvait quand un prêtre furieux fit soudain irruption dans la maison. Sans saluer la dame (elle attendait un bébé), il m'arracha la Bible et demanda ce que c'était. Je lui expliquai que ce livre était la Bible de Crampon et je lui demandai s'il ne reconnaissait pas sa propre Bible. Il demanda si je vendais des Bibles. Je répondis qu'au lieu de les vendre j'encourageais les gens à l'étudier. Il m'ordonna de sortir, sans même consulter la dame, toujours polie mais apeurée. Je fis observer que nous nous trouvions dans un pays démocratique. Il répliqua que l'Eglise catholique n'est pas démocratique mais autoritaire; et sur ce, m'empoignant le bras, il me poussa dehors, et ordonna à quelques adolescents de me suivre pour recommander aux gens de ne pas m'écouter. Craignant un attroupement et n'apercevant aucun policier, je pris la décision d'aller plus loin. Je demandai au prêtre enragé, toujours sur mes talons, si les agents étaient au courant. Oui, répondit-il, mais ils n'interviendront pas; c'est pourquoi il venait lui-même nous chasser. J'essayai de lui expliquer que la police ne venait pas parce qu'elle sait que nous sommes dans notre droit, mais il dit: « Dans cette province l'Eglise catholique fait la loi et je ne tolérerai aucun témoin de Jéhovah dans ma paroisse. » Ce prêtre, ne l'oublions pas, appartient à l'Eglise qui condamne si bruyamment la persécution!

Surtout dans les coins reculés de la province, rien n'arrête ces ecclésiastiques quand il s'agit de maintenir leurs pouvoirs dictatoriaux sur le peuple; ils poussent même au crime. A Val Senneville, petit village du nord de la province de Québec, des témoins de Jéhovah allaient paisiblement de maison en maison sans rencontrer la moindre hostilité de la part de l'habitant. Mais le prêtre surexcité surgit en coup de vent et leur ordonna de quitter la ville. Saisissant un ministre par le bras il lui dit qu'il le mettait en état d'arrestation. Quand on lui demanda de quel droit il arrêtait les gens, le prêtre répondit: « Venez chez moi, je vous le montrerai. » Deux témoins, une dame et un monsieur, l'accompagnèrent.

A son domicile il sortit d'un bureau des menottes! Cet autocrate de village se prétend pasteur de l'Eglise chrétienne, disciple de l'humble Jésus de Nazareth! Extrêmement agité il téléphona à la police, laquelle ne voulut ou ne put intervenir. Dépité, il blasphéma, menaça, tempêta comme un forcené. Il insulta la dame et laissa entendre qu'elle était de mœurs légères alors qu'il la voyait pour la première fois. Il hurla: « Si vous ne quittez pas cette ville je lancerai des énergumènes contre vous et vous aurez de la chance si vous en sortez vivants. » Dehors, il continua à menacer et essaya d'ameuter une cinquantaine d'hommes attroupés devant l'église. Une plainte a été déposée contre lui.

Dans la même région un autre prêtre et un employé catholique des postes ont été récemment condamnés pour avoir intercepté le courrier de Sa Majesté. Ils détruisaient des brochures baptistes confiées à la poste. Cet acte montre que ces loups déguisés en brebis sont propres à toutes les bassesses. Quand le chef d'une grande organisation religieuse se vante de l'obéissance aveugle de ses ministres et à l'entendre condamner les persécuteurs, on devrait logiquement voir ses prêtres s'abstenir de la moindre persécution et respecter la loi. Mais il existe, évidemment, une politique pour la propagande et une autre pour la pratique.

A Greenlay par exemple, un ministre des témoins de Jéhovah accompagné de sa femme venait visiter un membre de son assemblée. Une foule de catholiques entoura bientôt sa voiture. On lui dit: « Partez ou nous démolissons votre véhicule! » L'instigateur (le curé) et un autre émeutier entraînèrent de force le ministre (un homme de petite taille) jusqu'au pont hors du village. Comme une meute, la foule suivait, armée de pierres. Au moment propice le prêtre et son complice relâchèrent le ministre et crièrent à la foule: « Allez-y! Commencez! » Ainsi fut lapidé et abandonné tout ensanglanté un prédicateur de la justice. Cette lapidation fut donc ordonnée par un pieux excitateur à la haine et à la violence.

Les cas où les prêtres poussèrent la foule à la violence ne manquent pas. A Québec une centaine d'étudiants malmenèrent des témoins de Jéhovah avant que la police eût pu intervenir. Nous citons *L'Action Catholique* du 28 mars 1952 qui dévoile l'instigateur de l'attaque. Sous le titre « Des Témoins de Jéhovah ont trouvé la soupe chaude » on lit:

« Avec la venue du printemps, il semble que les Témoins de Jéhovah ont entrepris une nouvelle campagne de propagande dans la vieille capitale. Toutefois, l'accueil n'est pas toujours chaleureux et cinq membres de cette secte, tous des hommes, ont été reçus comme des chiens dans un jeu de quilles, dans la paroisse de St-Fidèle, hier midi. La soupe fut tellement chaude, qu'il durent demander la protection de la police pour quitter le quartier. Le tout débuta lorsqu'une femme informa un vicaire de la paroisse que des Témoins de Jéhovah étaient venus l'importuner chez elle avec leur littérature [ceci est faux, car ils utilisaient uniquement la Bible]. Le vicaire, qui donnait une leçon de catéchisme à des élèves de l'Ecole Supérieure de St-Fidèle, leur fit savoir que des Témoins de Jéhovah circulaient dans la paroisse et distribuaient des pamphlets... A la sortie de la classe, vers 11 h. 30 a.m., hier, les élèves aperçurent cinq hommes qui faisaient « du porte en porte »... Les collégiens, au nombre de près d'une centaine, les huèrent copieusement. Une avalanche de boules de neige s'abattit sur les Témoins. Puis suivit un corps à corps. L'un des Témoins de Jéhovah, apparemment, a été blessé légèrement à la figure. [L'article minimisa les faits pour laisser croire que les jeunes bandits ne blessèrent personne gravement.] C'est alors que les cinq hommes commencèrent à retraiter prudemment vers leur automobile. Comme un groupe de jeunes garçons tentaient de tourner celle-ci sur le côté, les Témoins de Jéhovah s'enfuirent précipitamment vers un autobus du Quebec Power. Le chauffeur du véhicule, craignant pour la sécurité de ses passagers, refusa de les laisser monter. » *L'Action Catholique* ignorait que la voiture objet de la fureur des émeutiers qui se donnaient tant de peine pour la renverser était occupée par des catholiques français; les étudiants les prenaient pour des Témoins. L'assaut contre la voiture fut tellement violent que le lendemain une occupante (catholique) restait alitée souffrant d'une commotion nerveuse.

L'Action Catholique continue: « Les témoins durent alors se réfugier dans un salon de coiffure, d'où ils mandèrent l'aide et la protection de la police pour quitter le quartier... C'est ainsi que se termina brusquement une tentative de campagne de propagande dans le quartier

Limoilou. On espère que les Témoins ont trouvé la pilule aussi amère pour ne plus revenir. »

Remarquez avec quelle fierté ce compte rendu présente un crime perpétré par des jeunes gens ayant reçu une éducation catholique! La radio et la presse relatèrent l'événement avec le même enthousiasme. L'article de *L'Action Catholique* se garde bien de réprimander une telle lâcheté, si nettement antichrétienne. Pas un mot contre le prêtre, l'instigateur de cet exploit magnifique. Une bande de jeunes dévoyés de cette espèce devrait être remise entre les mains de la justice; ce que l'article est loin de suggérer. L'organe officiel de l'Eglise approuve d'un ton amusé les jeunes violateurs de la loi dont l'éducation (combien distinguée!) lui est confiée.

Principe catholique et loi démocratique

Dans la province de Québec l'Eglise romaine contrôle l'enseignement. La plupart des avocats, juges, officiers de police et fonctionnaires, sont imbus de la philosophie autoritaire du catholicisme. Pour ces hommes appelés à appliquer la loi civile d'un Etat démocratique, le problème est souvent sérieux car, contrairement à l'Eglise, la loi civile tolérante accorde les mêmes droits à toutes les religions. Dans les petites villes où le prêtre domine, le fanatisme l'emporte sur la tolérance et la loi. Les juges et officiers judiciaires ont juré de respecter la loi qui garantit à chaque citoyen « le libre exercice de la religion de son choix, sans distinction ni préférence ». Mais la religion catholique, que la plupart de ces juges et officiers doivent soutenir, s'oppose à la liberté des cultes.

Dans l'encyclique *Immortale Dei* l'« infaillible » Léon XIII expose le point de vue catholique en matière de tolérance religieuse. Il dit entre autres: « Il n'est pas légal pour l'Etat... d'avoir les mêmes égards envers les différentes religions. » La publication jésuite *Civilitá Catolica* dit dans le même sens: « L'Eglise catholique romaine doit demander la liberté pour elle seule... Dans un Etat où la majorité est catholique, elle exigera que l'existence légale soit refusée à l'erreur [c'est-à-dire à toute croyance non catholique]... Dans certains pays les catholiques seront obligés de demander la liberté religieuse pour tous, et se résigneront à la cohabitation forcée, alors qu'à juste titre ils devraient exister seuls. »

La loi civile accorde l'égalité à toutes les croyances, mais l'Eglise catholique enseigne qu'elle est seule à posséder des droits réels. Un juge ou un fonctionnaire se croyant obligé de soutenir l'une et l'autre est enfermé dans un dilemme car les intérêts de l'Eglise s'opposent aux intérêts publics.

L'hiver dernier, St-Hyacinthe, Québec, fournit un exemple de ce conflit. Les témoins de Jéhovah avaient organisé une assemblée dans une salle louée avec contrat. L'évêque de la localité organisa une pression sur le propriétaire de la salle pour qu'il annulât le contrat. Le prêtre, le représentant local du corps législatif provincial et le représentant local du Parlement, exigèrent également son annulation. Le maire menaça le propriétaire de lui retirer sa licence et ajouta que si l'assemblée avait lieu, il pourrait quitter la ville, car ses affaires péricliteraient. Les prêtres lui firent écrire des lettres de menaces. En outre il reçut tellement d'appels téléphoniques qu'il dut faire couper sa ligne. La pression devint si forte qu'il annula le contrat! Son avocat (qui a juré de soutenir les lois civiles garantissant l'inviolabilité du contrat et la liberté de réunion et des cultes) chercha hypocritement à justifier cette illégalité en reprenant le point de vue catholique classique à savoir que « l'erreur n'a aucun droit ». Autrement dit, si vous êtes catholique vous avez tous les droits, sinon vous n'en avez aucun.

Les témoins de Jéhovah demandèrent au tribunal de se prononcer contre la résiliation du contrat. Le propriétaire et son avocat comparurent et se reconnurent coupables de rupture de contrat. Ils ne pouvaient nier l'évidence et ils demandèrent au tribunal de les condamner aux dommages et intérêts plutôt que de permettre aux témoins de Jéhovah d'adorer Dieu librement à St-Hyacinthe, ce qui serait une véritable calamité! L'avocat dit que la violence des catholiques était à craindre. On expliqua au juge Maurice Lalonde que ce raisonnement revenait à dire que les habitants de St-Hyacinthe sont barbares et fanatiques au point qu'il est dangereux pour des non catholiques de tenir une réunion dans leur ville. Le juge n'osa trancher la question et chercha une échappatoire de procédure. Son verdict contre les Témoins fut illégal et non motivé. Ce fut un effort en vue d'imposer la politique de l'Eglise et de son évêque, c'est-à-dire qu'hormis les catholiques personne ne doit posséder la liberté des cultes.

A Chapeau, Québec, une autre décision judiciaire témoigne du plus grand mépris de la liberté et des valeurs humaines. Un dimanche après-midi, quelques témoins de Jéhovah s'étaient assemblés dans une maison privée pour écouter une conférence biblique. Le « père » Hairston, prêtre de la localité, eut vent de la chose. Furieux que quelqu'un osât organiser une conférence biblique dans son fief, il téléphona à la police provinciale et insista pour que la réunion soit interrompue. L'Eglise romaine ne doit-elle pas réclamer la liberté pour elle seule?

Quand la police arriva sur les lieux, il n'y avait personne dans la rue, aucun bruit, et dans la maison quelques personnes écoutaient tranquillement la lecture de la Bible faite par un ministre de l'évangile. Les trois policiers firent néanmoins irruption dans cette maison si calme comme de vulgaires agents de la Gestapo et non comme des gardiens de la paix d'un Etat démocratique. Ils arrachèrent la Bible des mains du ministre, et ordonnèrent aux assistants de sortir. Ils emmenèrent le prédicateur de force dans leur voiture et le sommèrent de quitter la province. Non, cher lecteur, l'action ne se passe pas en Russie communiste, mais bien dans la province catholique de Québec où un clergé tyrannique commande la plupart des organismes judiciaires.

Une plainte fut déposée contre la police pour violation de domicile. Aucun témoignage important ne fut contesté. Toutefois, Fortier, le juge catholique, rejeta la plainte en disant que l'intervention de la police était normale. Mais en application de quelle loi? Certainement de la loi étroite de l'Eglise catholique fanatique, car le principe démocratique assure la liberté et les mêmes droits à tous les citoyens. Appel est interjeté contre l'arrêt du juge.

La haine ardente de Joliette

Beaucoup de nos lecteurs canadiens se souviennent du rapt de deux missionnaires témoins de Jéhovah, à Joliette, Québec, qui furent conduites en voiture à Montréal pendant la nuit. Après de vaines tentatives pour les faire emprisonner, les ravisseurs les abandonnèrent au petit jour non sans les avoir menacées d'un sort terrible si elles osaient reparaître à Joliette. Mais elles retournèrent dans la ville ce qui amena les Chevaliers

de Colomb à faire circuler une pétition mensongère contre elles. Le conseil municipal ratifia la pétition et les émeutiers virent là une autorisation à forcer les pacifiques prédicatrices à quitter la région. On entreprit des poursuites contre les citoyens éminents qui avaient signé la pétition, et contre les journaux locaux qui diffamèrent ces deux chrétiennes fidèles.

L'affaire vint à l'audience en avril 1952. On put voir ainsi les efforts désespérés des prêtres intrigants et méchants pour priver de la liberté des cultes ceux qui ne partagent pas leur croyance et pour leur ôter les droits dont eux-mêmes bénéficient. *L'Action Populaire,* un journal local, avait inséré des accusations particulièrement grossières et calomniatrices. Son éditeur est l'abbé Léo Forest! L'enquête révéla l'intervention de ce dernier dans toutes les machinations contre les deux jeunes femmes. Son journal les accusa d'être séditieuses, anarchistes, immorales, et grassement payées pour leur activité. De plus, il félicita chaleureusement les auteurs du rapt. Quand le tribunal lui demanda de prouver ses dires, *L'Action Populaire* éluda les questions en disant qu'il « est un organe catholique du diocèse de Joliette » et que son devoir est de « faire connaître la réponse catholique aux attaques contre l'Eglise ».

Le titre d'organe catholique explique le mensonge et la diffamation mais ne les excuse pas. La réponse de *L'Action Populaire* n'était qu'un tissu de calomnies et de rapports inexacts. Voilà la réponse catholique-type aux attaques contre l'Eglise! L'un des ravisseurs se défendit de la même manière. Quand le tribunal lui demanda pourquoi il avait pris part à cet acte criminel, il répondit: « Parce que je suis catholique », comme si cela suffisait à justifier sa conduite.

Devant le tribunal on prétendit que les deux demoiselles menaçaient le bien-être de la ville et que des mesures extrêmes s'avéraient nécessaires. Le « bien-être » de Joliette est fort précaire! Les témoignages confirmèrent en outre que les prêtres avaient excité le peuple à maintes reprises du haut de la chaire, et que l'abbé Forest avait fait distribuer dans toute la ville des feuilles volantes de son cru. Il pratiqua aussi l'espionnage. Un soir on invita les deux missionnaires dans une maison pour y expliquer leurs opinions bibliques. Un soi-disant garagiste-mécanicien leur fut présenté. A la fin de l'entretien on les invita à revenir la semaine suivante; c'était un guet-apens. Le mécanicien n'était autre que l'abbé Forest lui-même! Confiantes, les deux femmes se rendirent au rendez-vous mais une foule les attendait et c'est alors qu'elles furent enlevées. Qui était l'instigateur de ce crime si odieux?

L'abbé Forest démasqua ses batteries quand son journal « félicita chaleureusement les jeunes gens qui firent connaître aux témoins que leur place n'était plus dans Joliette ». Il écrit que les deux demoiselles avaient été « poliment mais sévèrement expulsées de Joliette ». Cette hypocrisie jésuitique appelle donc un enlèvement (crime passible de 25 ans d'internement), accompagné de violence, de menaces de viol, et d'abus de tous genres une « expulsion polie », alors que les jeunes femmes souffrirent ensuite de ce choc nerveux pendant des mois! L'abbé approuvait donc pleinement, et son journal osa même ajouter: « Ce qui arriva le mercredi 14 décembre [l'enlèvement] et lundi le 19 [La pétition et l'émeute] est le fruit d'une réflexion sérieuse [fut donc prémédité] et suivi d'une enquête [l'espionnage de l'abbé Forest]. » Le prêtre-éditeur avoue que les crimes font suite à son enquête.

Mais ce n'est pas tout. Le rapt n'ayant pas atteint son but et les missionnaires courageuses étant revenues à Joliette pour y continuer leur prédication, les Chevaliers de Colomb tinrent une réunion spéciale dans leur local. Une centaine de citoyens de marque y assistaient (médecins, avocats, prêtres, notaires, etc.) pour discuter le moyen de débarrasser la ville des DEUX jeunes femmes à la Bible. Admirez le courage des Chevaliers de Colomb: Cent hommes contre deux femmes! Naturellement la parole fut d'abord donnée à l'abbé Forest. Après des heures de délibération ils adoptèrent l'idée d'une pétition. Dugas, l'avocat des dits Chevaliers, la rédigea et tout le monde la signa. Cette pétition accuse ces femmes honnêtes et dignes d'« encourager l'immoralité » et de « troubler l'ordre ». Plus tard, pendant le procès, les signataires répétèrent tous: « J'ai signé la pétition parce que je la croyais vraie. » Et à la question: « Qui vous l'avait dit? », tous répondirent: « Le prêtre. »

Comment les inoffensives prédicatrices auraient-elles pu troubler l'ordre, en allant de maison en maison enseigner les vérités bibliques? Est-ce un acte si terrible? Le dernier témoin appelé à la barre fut l'abbé Forest. Pour excuser son accusation mensongère il dit: « On me téléphonait sans cesse pour se plaindre d'elles. » Ce qui n'est pas étonnant puisque les deux jeunes filles étaient l'objet des sermons dans les églises, le thème des feuilles volantes de Forest, des articles de l'organe officiel de l'Eglise, et même la cause d'une réunion spéciale des vaillantissimes Chevaliers de Colomb! Ce prêtre hypocrite accuse les autres pour expliquer les désordres organisés par lui. Sublime tactique, en vérité!

Pour comble, ce fils du catholicisme allait maintenant accuser ces courageuses femmes d'être subversives parce que les témoins de Jéhovah croient que ce monde appartient au Diable. Qu'il lise les Ecritures, ce prêtre ignorant, et il apprendra que le Seigneur Jésus n'a pas contesté la domination du Diable sur les royaumes de ce monde. La Bible dit: « Et l'ayant élevé, il lui montra en un instant tous les royaumes de la terre, et le diable lui dit: Je vous donnerai toute cette puissance avec leur gloire, car elle m'a été remise et je la donne à qui je veux. Si donc vous vous prosternez devant moi, elle sera toute à vous. Jésus répondant lui dit: Il est écrit: Tu adoreras le Seigneur, ton Dieu, et tu ne serviras que lui seul. » — Luc 4: 5–8; Matthieu 4: 8–10, *Crampon.*

L'abbé Forest dira sans doute que Jésus était subversif. Mais ce représentant de l'Eglise catholique res-

pecte-t-il vraiment la loi de l'Etat démocratique où il réside? Encourager et soutenir les transgresseurs de la loi, comme il le fait, c'est mépriser et miner la démocratie. Qui donc est subversif? Entre les contradictions de son témoignage prononcé après avoir prêté serment et les déclarations de son journal, l'abbé Forest louvoya et tergiversa misérablement; il essaya tous les faux-fuyants, et finalement il fallut le soutenir pour quitter la barre.

L'avocat Dugas fit alors une chose inaccoutumée; il se présenta à la barre des témoins pour soutenir sa pétition calomniatrice. Il jura qu'il la croyait entièrement vraie, parce que, dit-il, « le prêtre me l'a affirmé ». Il avoua avoir émis l'opinion que l'arrestation des demoiselles n'était pas possible, mais malgré cela, il approuva la pétition qui les accusait d'avoir violé la loi. On lui demanda alors pourquoi il ne les avait pas poursuivies en justice. Il répondit évasivement que la Cour suprême ayant acquitté les témoins de Jéhovah inculpés comme séditieux, il estimait inutile de porter contre eux des accusations du même genre. La vérité c'est que les prétendus délits imputés aux deux honnêtes femmes étaient inventés de toutes pièces et que ses propres calomnies proférées avec serment étaient imaginaires. « C'est à leurs fruits que vous les reconnaîtrez. » A Joliette, « leurs fruits » sont pourris et écœurent les hommes de bien.

Comme la plupart des habitants de Joliette ajoutaient foi aux calomnies avant qu'elles soient confirmées par la presse, le juge Joseph Jean estima que les journaux n'avaient pu aggraver le préjudice causé à la réputation des plaignantes. On lui fit remarquer alors que si les rumeurs et l'opinion publique constituent une justification de la calomnie, il ne reste plus qu'à fermer les tribunaux et à confier l'administration de la loi à la foule et aux inquisiteurs Chevaliers de Colomb. Une action en justice a pour but de mettre en lumière la vérité en précisant les faits et non les mensonges et les rumeurs. Le seul moyen de confirmer une accusation c'est de prouver sa véracité; il ne suffit pas que quelqu'un croie vraies des calomnies parce qu'elles sont colportées par un prêtre imbu de préjugés. Le jugement dans cette affaire sera prononcé sous peu.

Vous avez entendu parler des procès pour sorcellerie au moyen âge. Saviez-vous qu'ils ne sont pas disparus? Voici ce qui arriva à St-Eustache, petite ville voisine de Montréal, où certains édiles s'imaginaient que leur parole primait la loi du pays. Des prédicateurs témoins de Jéhovah furent arrêtés et remis en liberté provisoire après versement d'une caution élevée. L'accusation ahurissante était ainsi libellée: « Avoir à St-Eustache, contrairement aux instructions des autorités, enseigné la Bible de maison en maison et propagé les doctrines des témoins de Jéhovah, en violation du code criminel. »

Or ce délit ne figure pas au code, et l'affaire dut être classée. Auriez-vous cru possible qu'au vingtième siècle, dans un pays démocratique, on considère comme un crime le fait d'« enseigner la Bible »? Ceci est manifestement un essai de résurrection de la loi catholique médiévale contre l'hérésie, pour l'incorporer à la loi civile canadienne. Ceux qui portent ces accusations grotesques demandent en réalité le retour au bon vieux moyen âge, c'est-à-dire aux simulacres de procès, aux cachots, aux fers, à la torture et au bûcher.

Des juges courageux soutiennent les témoins de Jéhovah et les libertés démocratiques

Quelques juges clairvoyants de la province de Québec refusent de se soumettre aux inquisiteurs. Ils ont le courage de reconnaître que les témoins de Jéhovah sont des ministres chrétiens sincères prêchant le royaume de Dieu légalement et sans bruit, et que leurs persécuteurs sont inexcusables. Les décisions de ces juges établissent ce qu'affirment ces Témoins, c'est-à-dire qu'ils forment aux termes de la loi une organisation religieuse possédant le droit d'adorer Dieu librement comme n'importe qui au Québec. Leurs ennemis, désireux de les persécuter impunément ont voulu prétendre qu'ils ne sont pas un groupement religieux. La vérité, c'est qu'ils accomplissent leur œuvre évangélique en propageant des sermons imprimés, souvent gratuitement et toujours sans esprit de lucre. Leurs adversaires ont voulu y voir un commerce de livres. Cet argument est en contradiction flagrante avec tous les faits connus; il n'est qu'un prétexte à procès.

La municipalité de Lachine, invoqua cet argument devant la cour de la ville, lorsqu'on prétendit que les témoins de Jéhovah n'avaient payé aucune patente. La cour les condamna, mais appel fut interjeté. Le juge Smith examina la question à fond et reconnut le bien-fondé de la réclamation du défenseur des Témoins demandant pour eux le droit de poursuivre leur œuvre chrétienne pacifique sans le permis exigé par la ville de Lachine. Quand le juge eut étudié impartialement le ministère évangélique des témoins de Jéhovah, il se prononça sans hésiter contre cette municipalité qui prenait la patente comme prétexte pour faire des distinctions religieuses. Le 3 avril 1952, le juge Smith prit deux décisions contre les édiles de Lachine, stipulant que la prédication des témoins de Jéhovah n'est pas commerciale.

Dans une affaire juridique contre la ville de Québec, celle-ci prétendit que les témoins de Jéhovah n'ont pas droit aux mêmes libertés que les autres citoyens, et elle vota contre eux un arrêté municipal interdisant la distribution de brochures ou de sermons imprimés dans les rues de Québec sans l'autorisation du chef de la police. Les Témoins prétendirent avoir le droit de prêcher au moyen de sermons imprimés sans l'autorisation de qui que ce soit et que l'arrêté municipal restreint la liberté des cultes garantie par la loi.

La ville prétendit que les témoins de Jéhovah ne forment pas une organisation religieuse et pour le prouver elle présenta les témoignages d'un prêtre catholique, d'un rabbin et d'un pasteur anglican. C'est comme si l'on avait appelé des pharisiens et des sadducéens pour prouver que Jésus n'était pas un ministre ordonné par Dieu. Nous avons déjà publié le compte rendu de cette affaire (voir nos numéros du 8 juillet et du 8 août 1949) qui rappelle les procès contre les hérétiques du moyen âge, au cours desquels le clergé orthodoxe témoignait contre toute personne qui osait accepter la Bible et rejeter les dogmes.

Le juge s'étant prononcé contre les témoins de Jéhovah ceux-ci interjetèrent appel à la Cour du Québec. A trois contre deux, les juges confirmèrent l'arrêt. Mais M. Bertrand, juge catholique, rédigea un jugement en faveur des Témoins. Son texte sur la liberté religieuse est un manifeste courageux, remarquable et peut-être, en la matière, l'un des plus savants de l'histoire canadienne. Il reconnaît le bien-fondé des revendications des témoins de Jéhovah et maintient qu'ils ont droit à la liberté des

cultes, sans distinction ni partialité. Son analyse sérieuse et franche est un blâme à l'adresse des juges qui en s'abstenant systématiquement de protester, permettent aux persécuteurs de continuer. Il rappelle même à ses coreligionnaires que le Canada leur accorda la liberté alors qu'ils n'étaient qu'une minorité et qu'à leur tour, ils devraient être tolérants envers d'autres minorités.

Comment produire les fruits agréables à Dieu

Dans l'épître aux Galates, chapitre 5, verset 22, la Bible catholique de Crampon dit que le fruit de l'esprit « c'est charité, joie, paix, longanimité, mansuétude, bonté, fidélité, douceur, tempérance ». Les faits que nous rapportons permettraient difficilement de dire que les catholiques du Québec, et particulièrement les prêtres responsables, produisent ces fruits de l'esprit de Dieu. Ils n'expliquent pas non plus pourquoi une organisation qui paraît si puissante s'abaisse à commettre ces actes infâmes. Si elle est l'Eglise du Christ, fondée comme elle le prétend sur un rocher inébranlable, qu'a-t-elle à craindre? Après tout, dans la province de Québec, l'Eglise de Rome ne contrôle-t-elle pas les écoles, la presse, la radio, les églises et la plupart des publications, — bref, presque tous les moyens permettant d'agir sur l'esprit du peuple? Son enseignement est-il inefficace au point que les gens quittent l'Eglise dès que paraissent les témoins de Jéhovah avec la Bible et quelques brochures?

Cela n'est pas très flatteur pour les prêtres. La foi de leurs paroissiens est-elle si faible qu'il est dangereux de leur permettre de parler à quelqu'un appartenant à une autre religion? Les prêtres qui ne reculent devant rien, même pas devant le crime, pour se débarrasser de quelques témoins de Jéhovah et de la Bible couvrent l'Eglise catholique de ridicule. Le *Citizen* d'Ottawa écrivit au sujet des témoins de Jéhovah: « Les persécutions dont ils sont l'objet, justifient largement leur manifeste contre la haine ardente du Québec. Le catholicisme romain commence à ressembler à l'éléphant qui a peur d'une souris. »

Bon nombre de catholiques honnêtes craignant Dieu désirent voir cet état de choses changer. Beaucoup d'entre eux qui ont le sens de la justice, de l'honnêteté et de la tolérance, ne peuvent comprendre la crainte insensée et le fanatisme de leurs prêtres qui organisent des persécutions scandaleuses, et se servent d'enfants et de jeunes voyous pour la vilaine besogne que les plus âgés et les plus intelligents ne veulent pas faire.

Les Canadiens impartiaux savent que la persécution étant antichrétienne, ne peut qu'être un objet de honte pour les honnêtes citoyens de la province de Québec. Ils verront dans cet article un appel de la Parole de Dieu et des témoins de Jéhovah, leur demandant de mettre fin à cette chasse irraisonnée aux hérétiques. L'exposé des faits ci-dessus n'est pas présenté dans un esprit vindicatif. Il montre la mauvaise voie dans laquelle beaucoup de personnes se sont engagées. Dans l'actuel jour du jugement, ceux qui persévéreront dans cette voie n'obtiendront pas l'approbation divine. Les fruits des œuvres mauvaises sont la réprobation de Dieu et finalement la mort.

Les témoins de Jéhovah veulent le bien de tous. Ils exaltent le nom de Jéhovah, le Dieu très-haut, et celui de son Fils-Roi, Jésus-Christ. Ils annoncent l'établissement de son royaume de justice et de paix promis dans l'Ecriture sainte. Ils désirent faire comprendre la Bible à beaucoup de ceux qui ont été poussés à la rejeter aveuglément. Cette œuvre ne peut certainement pas être nuisible et de plus, chacun est libre de s'en désintéresser.

Au chapitre 18 de l'Apocalypse versets 4 et 5, la Bible catholique Crampon dit: « Sortez du milieu d'elle, ô mon peuple, afin de ne point participer à ses péchés, et de n'avoir point part à ses calamités; car ses péchés se sont accumulés jusqu'au ciel, et Dieu s'est souvenu de ses iniquités. » Il est indéniable que l'action haineuse du Québec est aux antipodes de l'enseignement du Fils bien-aimé de Dieu, le Prince de la Paix, qui définit ainsi les deux plus grands commandements: « Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur de toute ton âme et de toute ta force. Voici le second: Tu aimeras ton prochain comme toi-même. De plus grand que ceux-là il n'est aucun autre commandement. » (Marc 12: 30, 31, *Version du cardinal Liénart*). Les sages conseils de la Parole de Dieu invitent tous les chrétiens à ne plus s'associer à ceux qui pratiquent l'iniquité. Vous ne pouvez rester davantage en compagnie de ceux qui haïssent Dieu, le Christ et la liberté.

Le titre de cet article est: La hiérarchie du Québec accusée d'être persécutrice — Est-elle coupable ou non? « C'est à leurs fruits que vous les reconnaîtrez », déclara notre Seigneur Jésus-Christ. Ses fruits la déclarent COUPABLE.

Stitny de Bohême contre Grégoire VII

Au onzième siècle, le pape Grégoire VII remerciait Dieu parce que la Bible se trouvait écrite en latin, langue morte que le peuple ne savait pas lire. A l'opposé, Thomas Stitny, chevalier catholique romain du XIV^e^ siècle, appelé le « père de la prose tchèque », déclarait: « Un sermon de St Augustin m'encourage à plus de hardiesse dans mes livres en tchèque ayant trait aux saintes Ecritures, car il montre à tous combien il est bon de lire ces dernières. Ceux qui condamnent même de bons livres en langue tchèque, sans doute par désir d'être seuls à paraître sages, devraient redouter la vengeance de Dieu. Ils se rendent, en effet, coupables d'intercepter les lettres et les messages que ces livres contiennent, empêchant le Seigneur Dieu, l'Epoux éternel, de faire connaître Sa volonté à Son épouse et de la consoler dans la détresse. Celui qui tenterait d'intercepter les lettres qu'un roi adresse à sa reine aurait des raisons de craindre en apprenant que le roi connaît son action. Le Seigneur n'est-il pas bien plus grand que n'importe quel roi? Son épouse (c'est-à-dire toute âme qui soupire après Lui) ne Lui est-elle pas plus chère que n'importe quelle reine est chère à son roi? Les sages comprennent et savent qu'un Tchèque Lui est tout aussi précieux qu'un Latiniste. » — History of the Church, *Sheldon, Vol. 2, page 428.*

Remise des diplômes à la dix-neuvième classe de Galaad

LE 27 juillet 1952 à Galaad, l'école biblique de la Watchtower, située près de South Lansing, New-York, eut lieu la remise des diplômes aux étudiants de la dix-neuvième classe. Cette classe comptait cent onze élèves originaires de treize pays. Des amis et des parents étaient accourus d'au moins quarante-cinq Etats des Etats-Unis, du Canada, de Cuba et des Iles Hawaii.

Le samedi soir, sur les pelouses de la bibliothèque de l'école, sous un ciel nuageux, environ 8500 personnes s'assemblèrent pour suivre l'étude de *La Tour de Garde* sur le sujet: « Soumission aux Autorités Supérieures ». Immédiatement après, les étudiants divertirent le vaste auditoire avec un programme musical et des chants populaires. Mais une averse eut tôt fait de disperser la foule et de mettre fin au programme. Le dimanche matin, les nuages avaient quitté le ciel.

A proximité, dans une prairie, au bord de la grand-route, un parc à remorques était aménagé pour les nombreux visiteurs. Une cité champignon de tentes s'érigea en un soir et le champ voisin servit à parquer 2963 automobiles. Les nombreuses voitures et les autocars amenèrent plus de 12 000 personnes. Depuis la création de l'école, c'est la première fois qu'un public aussi nombreux assiste à une remise de diplômes à Galaad. On compta 12 113 personnes.

La séance s'ouvrit à 9 heures précises. Le serviteur de la ferme et les chargés de cours adressèrent à la classe sortante des encouragements appréciés, et dirent notamment: Les étudiants « sont nés au bon moment » pour participer à l'œuvre merveilleuse que Jéhovah accomplit pour la justification de son nom; cinq petits mois de formation *peuvent* laisser une impression durable comme pour Jacob l'expérience inoubliable de la nuit où il lutta avec l'ange. Les bonnes habitudes contractées à l'école ne doivent pas se perdre, mais être cultivées. Comme des alpinistes, les étudiants ne doivent jamais mettre trop de confiance en eux-mêmes, mais ils doivent grimper avec humilité et dans la crainte de Jéhovah qui aime tendrement chaque serviteur. Du lever au coucher ils doivent modeler leur vie afin de devenir des vases de louanges grâce à la connaissance exacte acquise par l'étude diligente. Ils doivent garder leur cœur « plus que toute autre chose, car de lui viennent les sources de la vie ». Un cœur droit, fut-il encore dit, est le résultat d'une bonne nourriture spirituelle, de pensées saines et d'une activité convenable.

Après ces brefs messages d'encouragement, lecture fut faite de nombreux télégrammes. Ensuite, le président de l'école, N.-H. Knorr, prononça le discours principal « Il y a plus de bonheur à donner », très approprié pour les milliers de témoins de Jéhovah venus en visiteurs et pour la classe des diplômés. Pour être vraiment heureux, dit-il, « nous devons donner comme Jéhovah donne, avec plaisir et satisfaction.., librement et avec joie. »

Son discours terminé, M. Knorr remit les diplômes aux étudiants méritants et un don à chacun des cent onze étudiants sortants. Les étudiants adoptèrent une résolution; elle exprimait leur appréciation pour la formation reçue à l'école. De nombreux visiteurs demeurèrent jusqu'au soir, écoutant les étudiants raconter les expériences qu'ils vécurent à Galaad.

La dix-neuvième classe sortante, son service à l'étranger présent à l'esprit, l'école de Galaad se préparait à recevoir la vingtième classe. Galaad va de l'avant, réalisant son objet: La diffusion de la louange de Jéhovah jusqu'aux extrémités de la terre.

La dix-neuvième classe de Galaad, l'école biblique de la Watchtower

De gauche à droite: **Premier rang**: Christopher, E., Wilde, I., West, L., Tischer, G., Mucha, V., Hartzler, C., Hyde, A., Cater, L. **Deuxième rang**: Harper, J., Truman, M., Schlotz, T., Ostman, L., Lambert, E., Anderson, I., Britton, B., Smith, D., Condart, E. **Troisième rang**: Cox, W., Placsko, M., De Lao, R., Sonsteby, B., Konefall, J., Arnold, S., Christensen, N., James, D., Reese, G., Bamberg, L., Elder, J., Knoch, A. **Quatrième rang**: Klischuk, M., Waldron, C., Whatley, D., Kocipak, D., Shaw, J., Dudeck, N., Van der Kemp, P., Dixon, E., Jones, R., Lenk, R., Fraser, M., Fischer, Je. **Cinquième rang**: Atkinson, M., Fischer, Jo., Gill, E., Hamberg, A., Jensen, K., Eicholtz, H., Fairfax, P., Markevich, T., Hyrkas, R., Hammond, G., Opacak, I., Weigand, G. **Sixième rang**: Brenzovich, M., Kristensen, F., Randle, J., Agnew, B., Langmack, I., Hjorth, T., Kankaanpaa, M., Makinen, L., Schaffer, K., Bakeman, R., Placsko, M., Cater, H., Brenzovich, F., McDonald, D. **Septième rang**: Kankaanpaa, E., Muscat, J., Ostman, M., Lohre, O., Snider, D., Nelson, R., Sviatzky, S., Redford, D., Berman, L., Johansen, J., Knoch, R., Taylor, H., Waldron, R., Harper, N. **Huitième rang**: Kocipak, S., Bazely, W., Hammond, M., Janczyn, S., Truman, B., Hartzler, M., Klose, E., Carlson, A., Anderson, K., Fraser, G., Reese, D., Ketter, R., Mudge, R., Mottram, R., Svensson, C. **Neuvième rang**: Holt, D., Weigand, G., Engelkamp, R., Miller, A., Britton, F., Kusserow, P., Fairfax, H., Fletcher, J., Elder, D., Clare. D., Lenk, R., Kristensen, R. Bollinger, D., West, K., Langmack, E.

«TA PAROLE EST LA VÉRITÉ»

Cultivez l'amour

PAR sa sagesse le monde n'arrive pas à la connaissance de Dieu ou de ses voies. S'estimant sage, il tente d'améliorer l'homme en multipliant les codes de lois, en renforçant les corps de police, en bâtissant des prisons modernes et en recourant à la psychologie. Tous ces efforts n'empêchent pas les délits de croître en nombre, délits que commettent autant des enfants que des adultes, autant ceux qui sont au haut que ceux qui sont au bas de l'échelle des affaires publiques. Rien d'étonnant à cela! En Jéhovah Dieu résident toute sagesse, toute justice et tout amour; or, en persistant à l'ignorer, ainsi que sa Parole, le monde ne peut qu'être sur la mauvaise voie, sur le chemin large qui mène à la destruction.

Sagesse mondaine et multiplication des lois devraient céder la place à la connaissance et à l'enseignement des principes divins tels qu'ils sont révélés dans la Bible. La Bible nous apprend que tous les problèmes du comportement humain et des relations humaines trouvent leur solution en un seul mot: Amour. L'apôtre Paul dit: « Ne devez rien à personne, si ce n'est de vous aimer les uns les autres; car celui qui aime les autres a accompli la loi. En effet, les commandements: Tu ne commettras point d'adultère, tu ne tueras point, tu ne déroberas point, tu ne convoiteras point, et ceux qu'il peut encore y avoir, se résument dans cette parole: Tu aimeras ton prochain comme toi-même. L'amour ne fait point de mal au prochain: l'amour est donc l'accomplissement de la loi. » — Romains 13: 8–10.

Nous avons besoin l'un de l'autre car il n'est pas bon que l'homme soit seul. Ainsi la nature même des choses nous apprend que ce condensé de la loi de Dieu est juste et que, s'il est observé, des relations justes, paisibles et harmonieuses s'établiront entre les créatures intelligentes. La sagesse même de cette loi nous révèle son Auteur, l'Architecte suprême qui dressa le plan de la terre et de l'homme, qui les créa et qui par conséquent sait mieux que quiconque ce que les hommes doivent faire pour s'entendre. Qui se conforme à ce principe scriptural fait tout simplement preuve du même bon sens que celui qui manœuvre une machine en suivant les instructions du fabricant.

Aimer notre prochain! Ce commandement de Dieu n'est pas oppressif (I Jean 5: 3). Par là Dieu n'exige pas une épreuve très sévère de nos capacités intellectuelles, il n'exige pas que nous atteignions une certaine force, une certaine santé physique ou que nous suivions une voie parfaitement droite, exempte de péchés. Non, Dieu exige de nous une chose qui est dans les possibilités de chacun: manifester l'amour du prochain envers tous ceux que nous rencontrons, envers tous ceux que nous pouvons aider. — Luc 10: 30–37.

Parce que nos premiers parents choisirent une voie égoïste, sans amour, nous sommes enclins au péché et à l'égoïsme. Ils mangèrent les raisins verts et nos dents en sont agacées. Certains, fortement enclins à l'égoïsme ont souvent tendance à être brutaux ou grossiers; ils oublient ou se moquent de la peine inutile causée par leur manière d'agir. Lorsqu'on attire leur attention sur leur manque d'égards pour les droits d'autrui, ils disent: « Je n'y peux rien; je suis comme je suis; c'est ma personnalité et je ne peux la changer maintenant. »

Ceux qui prétendent ne pas pouvoir changer leur personnalité se trompent ou cherchent simplement une excuse pour suivre la ligne de moindre résistance. En effet, notre raison ne nous dit-elle pas que l'homme peut cultiver le désintéressement tout comme il peut apprendre à conduire une voiture, à manœuvrer une machine, à jouer d'un instrument de musique ou à pratiquer un métier grâce à une instruction adéquate et à des efforts consciencieux? En fait, la Bible affirme que la nature humaine peut changer, elle affirme que par l'action de la vérité de Dieu sur le cœur et l'esprit, et par la puissance de la force agissante de Dieu nous pouvons apprendre la justice et l'amour.

Pour faire des progrès dans l'amour, nous devons commencer par agir sur notre esprit ou « cœur ». « Plus que sur toute chose, veille sur ton cœur. » (Prov. 4: 23, *Bible de Jérusalem*). Nous devons contrôler nos mobiles: Pourquoi faisons-nous ceci ou cela? Est-ce par orgueil, pour briller? Est-ce par rancœur, par malice ou pour nous venger de quelqu'un? Est-ce à d'autres fins égoïstes? Nous devons examiner à quoi s'attardent nos pensées. Si nous cultivons les mauvaises herbes de la malice, de la rancœur, de l'amertume, de l'envie, de la jalousie, de la commisération pour soi-même, de l'impureté ou de l'indifférence aux droits d'autrui nous étoufferons l'amour.

A maintes reprises l'apôtre Paul montre que le changement de personnalité est basé sur un changement de l'esprit. Il dit: « Ne vous modelez pas sur ce monde-ci, mais transformez-vous en renouvelant votre esprit. » Et, « Vous vous êtes dépouillés du vieil homme avec ses œuvres et vous êtes revêtus du nouvel homme qui ne cesse de se renouveler à l'image de Celui qui l'a créé, pour parvenir à la pleine connaissance. » Et encore, « On vous a enseigné en lui — suivant la vérité qui est en Jésus — à vous dépouiller, en ce qui concerne votre vie passée, du vieil homme corrompu par les convoitises trompeuses, à être renouvelés dans l'esprit qui inspire vos pensées, et à vous revêtir du nouvel homme, créé à l'image de Dieu dans la justice et la sainteté que produit la vérité. Soyez bons les uns envers les autres, pleins de compassion, vous pardonnant réciproquement, comme Dieu aussi vous a pardonné en Christ. » — Romains 12: 2, *Crampon;* Colossiens 3: 9, 10; Ephésiens 4: 21–24, 32, *Synodale.*

Sous peine de n'être que de l'hypocrisie, l'amour doit prendre racine dans le cœur, mais il doit aller plus loin; il doit s'exprimer par des actes. Nous devons faire des efforts positifs, réguliers et conséquents pour cultiver l'amour. Au début, nous serons peut-être maladroits mais n'en soyons pas découragés. Peut-être ferons-nous des fautes par manque de jugement ou de tact. Peut-être aurons-nous quelques déboires. Qu'importe! En recherchant l'habileté dans un domaine quelconque nous nous attendons à commettre des fautes avant d'atteindre la maîtrise. Il en va de même en cultivant l'amour. Naturellement, si nous sommes trop fiers pour faire des fautes, nous n'apprendrons jamais rien, et l'amour moins que tout. Cultiver l'amour signifie être humble. L'orgueil, forme caractérisée de l'égoïsme, est l'opposé de l'amour.

Nous ne devons pas attendre non plus une occasion importante pour exprimer notre amour. Une épouse et mère dévouée manifeste son amour pour sa famille par mille petites attentions. Faisons de même. Un sourire, une parole d'encouragement, aider quelqu'un, nous déranger pour un autre, il y a tant de ces petites attentions qui nous aident à cultiver l'amour. Un ministre chrétien sera alerte pour rendre témoignage de la vérité en toute occasion, quelles que soient les circonstances. En ayant la volonté de travailler à cela nous acquerrons la bonne habitude de l'amour, et nos rapports avec autrui seront plus paisibles et nous procureront plus de joie et la paix de l'esprit car là aussi s'applique la règle: « Celui qui arrose sera lui-même arrosé. » Voilà comment cultiver l'amour.

La banane
-Le fruit de l'antiquité

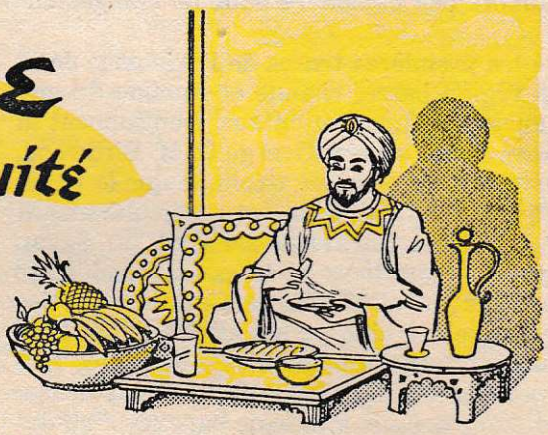

AGRÉABLEMENT sucrée, la banane fait les délices des hommes et des animaux. Ces derniers la mangent verte, alors qu'elle présente une valeur nutritive à peu près équivalente à celle de l'herbe et du blé. L'homme la déguste mûre, crue ou cuite selon la variété. Les médecins herboristes chinois préparaient des infusions de racines de bananier. Depuis des temps immémoriaux les Hindous mettent à contribution ses effets adoucissants pour soigner contusions, enflures, ulcères et plaies vives. La pelure verte du fruit est riche en chlorophylle. Les tiges fournissent une fibre dont les marchands d'Extrême-Orient tissent des nattes et la pulpe permet de fabriquer une sorte de papier. Les ménagères, de même que les marchands, se servent de ses feuilles pour emballer des aliments très chauds. A l'heure de la sieste les feuilles procurent un excellent abri contre l'ardeur du soleil. La banane influence aujourd'hui l'économie du tiers environ des républiques américaines. Pour elle seule, « des villes et des ports actifs sont nés aux confins des jungles et des marais, des milliers de kilomètres de voies ferrées ont été construites, le premier service maritime régulier entre l'Amérique centrale et l'Amérique du Nord a été créé ainsi que le premier réseau radiophonique interhémisphérique. Elle a aussi provoqué des révolutions et presque la guerre; elle a enserré les Etats-Unis dans un filet d'intrigues impérialistes et ténébreuses ». La légende situe son origine dans le jardin d'Eden. Dans l'Inde la banane s'appelle *Kadali,* en Chine *Pachiao,* en Espagne *plátano,* en Amérique *banana.* Son appellation botanique est *musa sapientium,* le « fruit des sages »; selon Théophraste, en effet, les sages de l'Inde se nourrissaient d'un fruit qui paraît bien être la banane.

A l'appui de ce qui précède, Philippe Pigafetta, dans *Relation du royaume de Congo et des pays voisins, tirée des écrits d'Edouard Lopez* (1591), déclare: « On y trouve en grande quantité un fruit nommé banam par les indigènes, et que je crois être le même que le musa d'Egypte et de Syrie, auquel il ressemble tout à fait pour la forme et le goût. » Sir Harry Johnston dans son « Etude comparative des langues bantoues et semi-bantoues » cite plusieurs noms donnés à ce fruit, entre autres *bana* et *banane;* c'est selon lui ce dernier — banane — qui est à l'origine du nom anglais *banana.* — *Earliest Evidence of Banana Culture.*

Grands navigateurs, les Portugais répandirent à travers le monde des plantes d'intérêt économique et l'on croit généralement qu'ils créèrent le mot « banane ». Samuel Purchas écrit: « Amboyna apportait des oranges... des noix de coco, des bananes et d'autres fruits. » (*Purchas, His Pilgrimage,* Londres, 1613). Cependant le mot espagnol original pour banane est *plátano,* d'où dérive le vieux français et l'anglais plantain. Henry Yule et Arthur Burnell disent ce qui suit: « Le mot plantain n'est pas plus originaire de l'Inde que le mot banane. Selon Oviedo il semble que le fruit fut introduit aux Indes Occidentales sous ce nom ou plutôt sous celui de *plátano* en 1516... Bluteau dit qu'il s'agit d'un vocable espagnol. Nous ne savons pas comment ce nom fut donné au musa... L'extension rapide du plantain ou banane en Occident, d'où les deux appellations furent renvoyées dans l'Inde, est semblable à la diffusion rapide de l'ananas dans le Vieux Monde asiatique. La traduction de Mendoza semble indiquer qu'à l'époque (1585) les Espagnols utilisaient la forme *plántano,* que les anglais adoptèrent sous les formes *plantan* et *plantain.* » — *Earliest Evidence of Banana Culture.*

La terre du bananier

D'où vient le bananier? L'*Encyclopedia Americana* dit que le *musa sapientium* est « apparemment originaire de l'Inde ». Dans « Origine de la banane », Paul Popenoe écrit: « Il y a peu de raisons de douter que la banane ait été l'un des premiers aliments de l'homme, et que le bananier soit l'une des premières plantes cultivées... Si l'homme fit son apparition dans les régions indo-malaises comme on le croit généralement de nos jours, il semble naturel de chercher l'origine de la banane dans ces mêmes régions. » (Tome 6, page 273, juin 1914). L'histoire la plus ancienne de la banane relève surtout de la légende. Le bananier est célébré dans le Coran comme l'arbre du paradis; c'est de son fruit qu'Adam et Eve ne devaient pas manger dans le jardin d'Eden. Cette légende concerne principalement la variété dénommée *musa paradisiaca,* fruit du paradis ou figue d'Adam. Le nom de *musa sapientium* ou « fruit des sages » a son origine dans une légende selon laquelle les sages de l'Inde se reposaient à l'ombre des bananiers dont ils mangeaient le fruit.

On a trouvé les premières traces de l'existence de la banane dans la région basse, chaude et humide du sud de l'Inde. Les anciens auteurs orientaux mentionnent la banane dans leurs écrits sacrés. George C.-M. Birdwood, dans *The Industrial Arts of India,* explique que le bananier est « sacré pour les Patrikas... et particulièrement adoré dans le troisième Shravana sanskrit ou Savan hindî ». Les épopées primitives et le canon bouddhiste pali mentionnent également la banane. Certaines parties de ces écrits remontent à cinq ou six siècles avant l'ère chrétienne. Dans les recueils bouddhistes de règles monastiques du premier ou deuxième siècle avant Jésus-Christ on signale une boisson à base de bananes, l'un des huit breuvages autorisés aux moines et composés de fruits et de miel. La poésie sanscrite et la littérature palie parlent de la banane. Lors des fêtes solennelles la banane devenait le motif décoratif des rues et des grandes arcades. Elle se signale par sa saveur délicate, sa beauté et par ses propriétés médicinales.

Dans le *Susruta-samhita,* antérieur au quatrième siècle, nous relevons ceci: On utilisera « en remplacement [des dépilatoires], des pétioles de feuilles de plantain réduits en cendre ». Et au chapitre 20 du même ouvrage nous lisons: « Les fruits d'un plantanier ne peuvent pas se manger en même temps que les fruits du tala, que le lait et le petit lait. » On les recommande en outre pour guérir les ulcères et la dysenterie avec selles glaireuses et muqueuses. Meng Hsin écrivait: « Mangée crue elle désaltère et graisse les poumons. Après cuisson à la vapeur, séchez-la au soleil jusqu'à ce qu'elle s'ouvre et réduisez alors la pulpe en poudre. Cette préparation se prend pour stimuler la circulation du sang et pour fortifier la moelle des os. » On dit qu'elle calme les excès de bile et les crachements de sang, qu'elle améliore l'appétit et que son jus tiède en gouttes apaise les maux d'oreille.

Les Anciens, Grecs et Chinois, vantaient la banane. Théophraste, philosophe grec disciple d'Aristote, exalte le bananier: « Il y a un autre arbre qui est très grand et porte un fruit étonnamment doux et développé; ce fruit est la nourriture des sages [Brahmanes] de l'Inde qui ne portent aucun vêtement. » Yang Fou, auteur chinois primitif de la fin de la dynastie des Hans, dans ses *Récits de choses étranges,* raconte les choses extraordinaires qu'il observa en allant dans le sud de la Chine. Voici comment il décrivit le bananier: « Pachiao a des feuilles aussi grandes que des nattes. Son tronc est comme un rejet. Soumis à l'ébullition il procure des fibres textiles. Les femmes en font une toile fine ou grossière qu'on nomme toile chiaochih. Le centre de la plante a la forme d'un bulbe d'ail aussi grand qu'un plat. Là pousse le fruit qui a une peau rouge comme le feu mais dont la pulpe intérieure est foncée. Celle-ci est comestible, très douce, comme du sucre ou du miel. Quatre ou cinq fruits suffisent pour un repas. Après qu'on en a mangé, la saveur s'accroche aux dents. » Des écrits historiques passons maintenant aux découvertes archéologiques.

Etant donné leur putréfaction rapide due au climat chaud et humide, il est impossible de trouver des racines ou des troncs de bananiers qui présentent quelque intérêt historique. Cependant, dans les temples bouddhistes de l'Inde, on trouve sculptés dans la pierre des détails de bananier. Le stoupa de Bharhout, ce magnifique édifice découvert en 1873 par Sir Alexander Cunningham, compte de nombreuses représentations du bananier gravées dans le roc. Le livre de Maisey sur les ruines de Sanchi parle des bananiers se trouvant dans le jardin d'Indra, un jardin de délices. Non loin de Bombay, dans les temples d'Ajunta, on a trouvé des fresques religieuses encadrées de bananiers. Dans les peintures mougoules et radjpoutes qui dateraient des seizième et dix-septième siècles on remarque des bananiers. A Java les bananes en pierre sont tout à fait courantes et, dans les monuments bouddhistes, certaines de ces sculptures remontent à l'an 850 de notre ère.

La plupart des auteurs s'accordent sur le fait que le peuple sud-asiatique provient de Java et émigra vers les îles du Pacifique jusqu'aux Hawaii à l'extrême est. De l'Inde d'autres émigrèrent vers l'ouest, gagnèrent l'Afrique, les îles Canaries et traversèrent l'Atlantique vers le Brésil. Ils emportaient leur fruit favori, — la banane. Ce fut quelque temps après Colomb que la banane gagna finalement l'Amérique. Gonzales Fernandez de Oviedo y Valdes, auteur de la première histoire du « Nouveau Monde », publiée à Tolède en 1526, mentionne le « Platanos » et dit: « Tout le monde raconte que cette espèce particulière a été importée de la Grande Canarie en 1516 par le Révérend Père Tomas de Berlanga, de l'ordre des Frères Prêcheurs, dans la ville de Saint-Domingue d'où elle s'est répandue dans les autres localités de l'île et dans les autres îles habitées par les chrétiens... Ils disent que de là la plante passa aux Indes et qu'en Amérique elle vint du Levant, d'Alexandrie et de l'Inde orientale. » En gagnant les rivages de l'Amérique, la banane terminait presque son tour du monde.

« Presque? » demandez-vous. Bien sûr! Car son voyage final c'est celui qu'elle accomplit depuis les nombreuses plantations jusque dans les millions de maisons, de restaurants, de salons de dégustation du monde entier, pour satisfaire les amateurs de bananes. Depuis l'aube de la civilisation, la banane n'a rien perdu de sa popularité. Qu'y a-t-il de meilleur qu'une banane flambée, qu'un gâteau ou une crême glacée aux bananes ou qu'une banane chantilly? Qu'y a-t-il de meilleur qu'une simple banane? Deux, répondrez-vous!

La bombe H

On annonça dernièrement que les Etats-Unis auraient expérimenté la première bombe à hydrogène. La Commission de l'Energie atomique sembla l'admettre, mais l'émotion suscitée dans le monde fut moindre que lors de l'annonce de l'explosion de la première bombe atomique. Il semble que le monde s'était déjà fait à l'idée que tôt ou tard cette arme terrible pourrait être produite. Les premières explosions atomiques furent provoquées par une *fission* obtenue en bombardant du plutonium par des neutrons. Mais pour la bombe à hydrogène, dont la puissance est beaucoup plus grande, l'explosion est obtenue par *fusion,* c'est-à-dire par le dégagement d'énergie produit par la transmutation de l'hydrogène en hélium. Là où les premières explosions de bombes atomiques causaient une destruction totale sur un rayon de deux kilomètres environ, l'actuelle bombe dite « thermo-nucléaire », qui nécessite une bombe atomique pour amorce, pourrait occasionner cent fois plus de ravages. Qui pis est, il n'y a pratiquement pas de limite à la puissance susceptible d'être développée dans ces armes. Les témoins oculaires déclarèrent que lors du dernier essai, une flamme large de trois mille mètres jaillit jusqu'à une hauteur de huit mille mètres, que l'éclat fut plus brillant que celui du soleil et que l'île tout entière s'embrasa, devint rouge vif, puis disparut. La revue *Time* déclara à ce sujet: « Ce fut un des événements qui marquent le début d'une nouvelle ère. » Quelle nouvelle! Quelle ère!

Progression atomique et rétrogression diplomatique

Commentant l'explosion de la première bombe H et faisant une comparaison entre les progrès atomiques et l'échec de l'O. N. U., *Le Figaro* déclara le 19 novembre dernier dans un éditorial: « Au moment même où la démission de M. Trygve Lie attirait l'attention du monde sur les difficultés insolubles avec lesquelles se trouve aux prises une O. N. U. déchirée entre deux camps antagonistes, un communiqué officiel américain annonçait l'explosion de la première *bombe thermo-nucléaire* quelque part du côté de l'atoll d'Eniwetok.

» Est-il besoin de mettre en lumière ce contraste tragique? La guerre la plus dévastatrice de l'histoire nous a légué, parmi les ruines, d'une part l'institution internationale au moyen de laquelle, pour la seconde fois dans ce siècle, les hommes allaient essayer de sauver le monde d'un nouveau désastre, d'autre part l'arme, d'une puissance infernale, par laquelle l'homme paraissait appeler à sa propre destruction les énergies profondes de l'univers.

» Une sorte de course dramatique s'est ainsi trouvée engagée entre l'effort vers une collaboration pacifique des peuples et le progrès des techniques de mort... Sept ans se sont écoulés, et au cours de ces sept ans l'instrument de paix n'a fait que perdre de mois en mois de son efficacité et de son prestige. L'O. N. U. paralysée n'est plus que le champ clos où se heurtent les adversaires de la guerre froide ou tiède. L'instrument de guerre, au contraire, a fait des progrès de géant. »

Entre les deux moyens dont ce monde dispose pour assurer la paix, la bombe H et l'O. N. U., *Le Figaro* préférerait l'O. N. U. Toutefois, il se vit obligé d'ajouter: « Mais, dans l'état présent du monde, il n'est guère possible de croire que ceux qui nourrissent des projets d'agression puissent se laisser arrêter par les protestations ou la condamnation d'une assemblée de bonne volonté siégeant autour d'un tapis vert de conférence. » Triste aveu que l'O. N. U. a échoué!

Chute du gouvernement français — le 17e depuis la guerre

Le 23 décembre dernier, M. Antoine Pinay donna sa démission comme chef du dix-septième gouvernement depuis la libération de la France. Il avait reçu l'investiture de l'Assemblée nationale le 6 mars 1952. Son gouvernement avait donc duré quelque neuf mois et demi. Le premier acte du gouvernement Pinay avait été de faire voter le 2 avril des économies de 110 milliards de francs. Poursuivant son programme pour la « défense du franc », M. Pinay introduisit l'amnistie fiscale (8 avril) l'emprunt (21 mai) et l'échelle mobile (8 juillet). Connu comme « le petit patron devenu président du conseil », M. Pinay jouissait d'une grande popularité parmi les Français, et ses mesures de « bon sens » le faisaient respecter également à l'étranger. C'était ses adversaires politiques qui l'obligèrent à quitter le gouvernement. Les reporters du *Figaro* interrogèrent un bon nombre de Parisiens pour connaître leurs réactions à la crise. L'un d'entre eux déclara: « Dites mon effroyable « rogne » contre ces « jeux de cirque » pratiqués au Palais-Bourbon. Je comprends parfaitement le dégoût de Pinay pour ces parlementaires qui ont tout fait pour l'obliger à quitter le gouvernement. J'ai entendu ce matin un député me dire: « Ah! non, Pinay n'a pas joué le jeu en démissionnant avant le vote! » Jouer leur jeu à eux n'est pas jouer le jeu du pays et nous ne payons pas nos députés pour jouer, mais pour travailler utilement. Pinay représentait une assurance contre l'inflation. Le Français moyen avait compris que c'était un brave homme qui gérait la France comme il gérait son entreprise, avec la ferme volonté de ne faire aucune dépense qui ne soit compensée par des recettes correspondantes. N'était-ce pas tout ce qu'on exigeait de lui? » Beaucoup de Français partagent les sentiments de ce médecin.

Deux millions de victimes en Corée

Suivant les statistiques officielles des forces alliées concernant leurs propres pertes et les estimations faites par le commandement allié des pertes ennemies, les belligérants de la guerre de Corée ont perdu 2 129 310 hommes. Ces chiffres ne comprennent pas les victimes civiles, dont le nombre s'élève vraisemblablement à des dizaines de milliers, et ne tiennent pas compte non plus des derniers combats sanglants entre Chinois et Sud-Coréens pour la possession des hauteurs du front central.

Les Alliés ont perdu, pour leur part, 364 370 hommes tués, blessés et disparus, dont voici quelques détails: Corée du Sud: 224 780 hommes; Etats-Unis: 127 658 hommes; Grande-Bretagne: 3383 hommes; Turquie: 2569 hommes; France: 852 hommes.

Après son voyage en Corée, le général Eisenhower déclara: « Ce voyage ne marque pas la fin, mais le début d'un nouvel effort pour conclure honorablement cette phase de la lutte globale. » De son côté, le général Van Fleet, dans son message de Noël aux forces des Nations unies en Corée, exprima l'espoir que les soldats alliés seraient de nouveau chez eux pour Noël 1953. Piètre consolation!

Evénements politiques

Tandis que le général Eisenhower constituait son cabinet et se mettait au courant de sa nouvelle fonction de président des Etats-Unis, des événements politiques marquants eurent lieu un peu partout. En Angleterre la reine lut le Discours du Trône, rédigé par le parti au pouvoir pour exposer son programme. Celui-ci préconise la dénationalisation de l'industrie sidérurgique et des transports routiers ainsi que le maintien du régime actuel des assurances sociales mis en vigueur par le Parti Travailliste. Le réarmement, la participation à la guerre de Corée et à l'O. T. A. N. se poursuivront. En Grèce, le maréchal Alexander Papagos, âgé de 70 ans, héros populaire de la guerre civile grecque, remporta une victoire politique écrasante. Son parti obtint 238 sièges sur les 300 que comporte le Parlement, ce qui lui permit d'avoir un gouvernement assez fort pour s'attaquer au désordre économique du pays. Quelques critiques, cependant, déclarent que dans le passé le maréchal Papagos soutint des mesures sévères contre les leaders des ouvriers et des paysans, et que ses riches partisans ne favoriseront pas les réformes économiques.

Réapparition du nazisme?

Certains rapports, provenant d'Allemagne, signalent une renaissance du nazisme. Il est vrai que les nazis n'atteignirent pas même le dixième des voix lors des élections en Allemagne de l'Ouest, mais quatre d'entre eux furent néanmoins élus pour assumer des fonctions en Basse-Saxe. Pour la première fois depuis la guerre, les pro-nazis firent une campagne exaltant « le bon vieux temps » de l'époque d'Hitler. Parlant de la crainte d'un renouveau du nazisme, l'ancien haut-commissaire américain en Allemagne, John J. McCloy, déclara que les Allemands étaient « tentés de justifier la guerre et de blâmer les Alliés pour ne pas avoir compris qu'ils (les Allemands) combattaient en réalité pour la défense de l'Ouest »! En outre, selon M. McCloy, beaucoup d'anciennes personnalités officielles désirent ardemment le retour de « la toute-puissante autorité » qu'elles avaient autrefois. Toutefois, il pense que le nazisme a actuellement moins de chances que dans le passé, mais la possibilité d'une renaissance ne doit pas être écartée.

Coup d'œil « agressif »!

A Yanceyville, en Caroline du Nord, un jury composé exclusivement de blancs mit seulement 58 minutes pour juger et déclarer Mack Ingram, un métayer nègre âgé de 45 ans, coupable de voies de fait pour avoir « regardé avec insistance » une jeune fille blanche de 17 ans, et cela à une distance de vingt mètres. Celle-ci admit qu'il ne l'avait pas poursuivie et ne lui avait même pas parlé, mais elle dit que, effrayée, elle s'était enfuie après que l'homme eut arrêté sa voiture et traversé le champ. Les avocats du nègre déclarèrent qu'il ne savait même pas que c'était une jeune fille, car elle était vêtue de bleus de travail, d'une chemise à carreaux, et coiffée d'un chapeau de paille;

elle portait en outre un outil de jardinier. Les avocats déclarèrent encore que leur client ne recevrait pas un jugement impartial à Yanceyville par suite des attaques de la gauche contre les autorités locales. Néanmoins, le juge prononça la sentence que voici: Six mois de prison avec sursis et cinq années de liberté surveillée. Ce procès a fourni un aliment à la propagande communiste qui déclare qu'il y a deux sortes de justice en Amérique, une pour les noirs et une pour les blancs.

Vers une fédération des Antilles

Les Antilles, découvertes par Christophe Colomb, revendiquées par l'Espagne, colonisées en partie par les Anglais et les Français, et rendues célèbres dans l'Histoire et les légendes par les pirates qui se disputèrent leurs richesses, ont été soutenues ces dernières années par l'aide, d'ailleurs minime, de leurs métropoles respectives et grâce au développement du tourisme. Diverses suggestions ont été proposées pour améliorer leur condition actuelle, et après plusieurs années de discussions, le ministère des affaires étrangères britannique déclara récemment que la plupart des îles appartenant aux Anglais sont d'accord pour s'unir en fédération. Celle-ci aurait le contrôle de toutes les affaires, à l'exception des affaires étrangères, de la défense, et de certaines questions économiques restant sous le contrôle de Londres; elle permettrait en outre une assistance mutuelle très appréciable entre les diverses îles. Des délégués de la Jamaïque, de la Trinité, des îles du Vent et des îles Sous le Vent, doivent se rencontrer à Londres au printemps prochain afin d'élaborer une charte pour la future fédération, et quelques-uns d'entre eux espèrent que d'autres îles désireront se joindre à ce projet.

Les problèmes de l'Afrique du Sud

L'Afrique du Sud est devenue une poudrière raciale. Sa population se répartit comme suit: 2 600 000 blancs, 8 400 000 noirs, 360 000 immigrants indiens et environ 1 100 000 métis, appelés *Cape Coloureds*. Depuis quatre ans, la politique d'*apartheid* (ségrégation) du Parti Nationaliste comporte des mesures encore plus sévères de ségrégation et la restriction du droit de vote des hommes de couleur. Il y a six mois une campagne de résistance indigène fut à l'origine de nombreux emprisonnements des transgresseurs des règles de ségrégation, et 26 000 furent arrêtés. En novembre, des émeutes sanglantes eurent lieu. Quarante personnes furent tuées, y compris six blancs. L'Inde et le Pakistan portèrent l'affaire devant l'O. N. U. et en Afrique du Sud, une importante question constitutionnelle fut soulevée. Lorsque la Cour suprême déclara, en avril dernier, qu'une loi raciale était inconstitutionnelle, le premier ministre Daniel F. Malan, du Parti Nationaliste, édicta une loi donnant au Parlement le droit de passer outre les arrêts de la Cour. Cette dernière proclama immédiatement inconstitutionnelle la nouvelle loi. Le Dr Malan déclara alors qu'il s'en tiendrait à la décision de la Cour jusqu'aux élections nationales en avril prochain. En attendant, les craintes raciales resteront la question principale dans la campagne politique. (Pour de plus amples détails sur la crise en Afrique du Sud, reportez-vous à notre numéro du 8 octobre 1952.)

Un monde meilleur

Un simple coup d'œil sur le monde révèle ce qui suit: La lutte des guérillas en Birmanie; la guerre en Indochine, en Malaisie et en Corée; les grèves indigènes et la violence en Afrique du Sud; les revendications pour un gouvernement autonome en Afrique du Nord; la violence des Mau Mau au Kenya; le désaccord de l'Inde et du Pakistan au sujet du Cachemire et enfin des tensions internes politiques et un accroissement du désordre et des révoltes de l'armée en Indonésie. Les injustices de toutes sortes se multiplient. C'est pourquoi un organisme rattaché aux Nations unies a pu écrire: « Plus de la moitié des 2 400 000 000 habitants du monde ont un niveau de vie qui ne leur permet pas de maintenir une bonne santé; ils n'ont pas une habitation pouvant satisfaire aux exigences élémentaires de l'homme, ni l'éducation indispensable à son relèvement, ni des conditions de travail d'une technique assez développée pour permettre la prospérité économique et le bien-être social. » Le monde d'aujourd'hui est loin d'offrir des conditions réellement favorables, et les véritables chrétiens n'attendent pas l'amélioration de ce vieux monde par l'homme, mais l'établissement d'un monde nouveau par Dieu, dans lequel les hommes goûteront la paix, la santé, la vie, la justice et l'égalité, ainsi que le déclare la Bible dans la seconde épître de Pierre, chapitre 3, verset 13 et dans Esaïe chapitre 9, versets 5 et 6 et chapitre 32, versets 16 à 18.

Le temps!
Le temps!
Le temps!
Le temps!

CALENDRIER, cadran solaire, sablier et pendule, furent imaginés par des hommes conscients de la valeur du temps! Mais l'idée de le mesurer ne naquit pas dans un cerveau humain. C'est le Créateur qui donna à l'homme des instructions à ce sujet, et cela au seuil de son existence qui devait avoir une longue durée. Le soleil, la lune et les étoiles serviraient de luminaires et de « signes pour marquer les époques, les jours et les années ». (Genèse 1: 14.) Le Créateur reste toujours le plus grand Maître; il montre à l'homme comment employer son temps de la façon la plus profitable. Sa Parole est une aide inestimable pour ceux qui désirent l'utiliser sagement. Le livre « Le Royaume s'est approché » rend l'étude de cette Parole plus efficace. Il épargne du temps au lecteur tout en lui donnant une connaissance étendue sur la Bible, et des renseignements particulièrement utiles à notre époque très significative. Cet ouvrage vous aidera à utiliser le temps qui reste pour votre profit éternel. Le livre coûte, en France, 175 fr., en Belgique 25 fr. et en Suisse 2 fr. Prenez le temps aujourd'hui d'envoyer votre commande à l'une des adresses ci-après.

Association « Les Témoins de Jéhovah »,
3, Villa Guibert, Paris 16e
(Compte chèques postaux: 6072-27)

Watch Tower, 28, av. Gén. Eisenhower, Bruxelles 3
(Compte chèques postaux: 969.76)

Watch Tower, 39, Allmendstrasse, Berne 22
(Compte chèques postaux: III 3319)